



1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

DELIB 30-2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 27 septembre 2023 à 19h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 18

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 22/09/2023

L'an deux mille vingt et trois et le vingt-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, et Arlette GLORIA
Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Jean-Michel MAUREL, Rodolphe DUCAMP, François MONTAGNE, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU

Excusés : Mme Pascale PRADES pouvoir à M. Paul SALVAN, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET et M. Manuel GONCALVES pouvoir à M. François MONTAGNE

Absent : Mme Maud FLAMANT

Secrétaire de séance : M. François MONTAGNE

La séance débute à 19h03 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT. M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

M. le Maire rappelle qu'au dernier conseil municipal il avait annoncé la nécessité de renouveler la commission intercommunale d'aménagement foncier, à la demande du Département du Tarn.

M. le Maire précise qu'il reste le représentant de la commune au sein de la CIAF.

M. le maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation des propriétaires, exploitants ou non, à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier de SAIX, SOUAL, CAMBOUNET-SUR-LE-SOR et VIVIERS-LES-MONTAGNES, commission instituée dans le cadre du projet de liaison autoroutière Castres-Toulouse.

M. le Maire rappelle que le département du Tarn, à cette étape de la procédure souhaiterait, si il est possible, que les membres propriétaires désignés soient situés dans l'emprise du périmètre d'aménagement foncier (cf courrier déposé sur vos tables en début de séance)

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en en mairie en date du 20 juin dernier, soit plus de quinze jours avant ce jour,

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- M. DESLPLATS Luc (dans le périmètre)
- M. MONTAGNE François (dans le périmètre)
- Mme PARADIS Aurélie (dans le périmètre)
- Mme BARBERI Françoise (hors périmètre)

La liste des candidats est donc arrêté à :

- M. DESLPLATS Luc
- M. MONTAGNE François
- Mme PARADIS Aurélie
- Mme BARBERI Françoise

Qui sont de nationalités française ou assimilés d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune. M. le maire propose de procéder à l'élection de 3 propriétaires (deux titulaires et un suppléant).

Le nombre de votant étant de 18 la majorité requise est de 10 voix :

Après vote de chacun des conseillers à bulletin secret, Mme Françoise BARBERI et M. François MONTAGNE procèdent au dépouillement

Ont obtenu au premier tour :

- M. DESLPLATS Luc : 15
- M. MONTAGNE François : 15
- Mme PARADIS Aurélie : 15
- Mme BARBERI Françoise : 2
- Votes nuls : 2

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, MM DESPLATS et MONTAGNE sont élus membres titulaires et Mme. PARADIS est élue membre suppléant.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance
François MONTAGNE

